

Fiche de données de sécurité
selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.09.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 10.09.2024

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1 Identificateur de produit****Nom du produit: 311 TopCoat - Composant B****Code du produit:** 311-B**UFI:** J6M8-P0D4-T001-737G**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées***Pas d'autres informations importantes disponibles.***Emploi de la substance / de la préparation Vernis****1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité****Producteur/fournisseur:**

Forbo Eurocol Nederland B.V.

Industrieweg 1-2

NL-1521 NA Wormerveer Pays-Bas

Tel. +31 75 6271620

E-mailadresse: info.eurocol@forbo.com

Website: www.eurocol.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence*En cas d'urgence, veuillez contacter le Centre National Anti-poison au numéro de téléphone suivant: 31-(0)88-755 8000 (Ce numéro est uniquement accessible au médecin traitant le patient et seulement en cas d'empoisonnement accidentel).***RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

Acute Tox. 4 H332 Nocif par inhalation.

Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

2.2 Éléments d'étiquetage**Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008***Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.***Pictogrammes de danger**

GHS07

Mention d'avertissement Attention**Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:***Aliphatic polyisocyanate***Mentions de danger***H332 Nocif par inhalation.**H317 Peut provoquer une allergie cutanée.*

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.09.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 10.09.2024

Nom du produit: 311 TopCoat - Composant B

(suite de la page 1)

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

· **Conseils de prudence**

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· **Indications complémentaires:**

À partir du 24 août 2023, une formation adéquate doit être suivie avant toute utilisation industrielle ou commerciale.

Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· **2.3 Autres dangers**

· **Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· **Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien**

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· **3.2 Mélanges**

· **Description:** Polyisocyanate prépolymère à base de diphénylméthane-diisocyanate exempt de solvants.

· **Composants dangereux:**

CAS: 28182-81-2	Aliphatic polyisocyanate	>50-100%
NLP: 500-060-2	⚠ Acute Tox. 4, H332; Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335, EUH204	
CAS: 666723-27-9	Aliphatic polyisocyanate	>10-25%
	⚠ Acute Tox. 3, H331; ⚠ Skin Sens. 1, H317; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412, EUH204	

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

· **4.1 Description des mesures de premiers secours**

· **Remarques générales:**

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

· **Après ingestion:**

Faire boire l'eau en abondance et donner de l'air frais. Consulter immédiatement un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.09.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 10.09.2024

Nom du produit: 311 TopCoat - Composant B

(suite de la page 2)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Dioxyde de carbone
Mousse
Poudre d'extinction
Lors d'incendies importants, également de l'eau pulvérisée.
Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut être dégagé en cas d'incendie:
Monoxyde de carbone (CO)
Dioxyde de carbone
Oxyde d'azote (NOx)
Vapeurs d'isocyanate
Cyanure d'hydrogène (HCN)
(Traces)
Autres gaz d'incendie et vapeurs nocifs.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.
Porter un appareil de protection respiratoire.
- **Autres indications**
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Assurer une rétention suffisante pour l'eau d'extinction.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**
Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.
Diluer avec beaucoup d'eau.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Enlever par un moyen mécanique. Couvrir les résidus avec un produit absorbant (par exemple sciure, liants pour produit chimiques à base d'hydrate de silicate de calcium, sable). Après env. 1 heure, mettre dans le récipient à ordures mais ne le fermer pas (formation de CO2!). Tenir humide et le laisser en plein air dans un endroit protégé pendant quelques jours.
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
Assurer une aération suffisante.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.09.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 10.09.2024

Nom du produit: 311 TopCoat - Composant B

Ne pas fermer le tonneau complet. Développement de CO2!

(suite de la page 3)

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
*Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
 N'employer que dans des secteurs bien aérés.
 Éviter la formation d'aérosols.
 Le produit ne peut pas entrer en contact avec de l'eau.*
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
*Entreposer au frais, mais hors gel.
 Ne conserver que dans le fût d'origine.
 Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.*
- **Indications concernant le stockage commun:**
Materiau approprié pour réservoirs et conduites: métaux légers et leurs alliages.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
*Température de stockage conseillée entre 15 et 25°C.
 Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
 Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.
 Protéger contre le gel.
 Garder l'emballage bien fermé.*
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **8.1 Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· DNEL		
28182-81-2 Aliphatic polyisocyanate		
Inhalatoire	DNEL Inhalatoire longue durée	0,5 /mg/kg (Employé)

· PNEC		
28182-81-2 Aliphatic polyisocyanate		
PNEC mg/kg	532 mg/kg (Soil)	
	266,7 mg/kg (Fresh Water Sediment)	

- **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

- **8.2 Contrôles de l'exposition**

- **Contrôles techniques appropriés** *N'utiliser que dans des endroits bien aérés.*
- **Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
*En cas d'hypersensibilité des voies respiratoires et de la peau (asthme, bronchite chronique, dermatoses chroniques), la manipulation du produit est déconseillée.
 Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
 Protection préventive de la peau avec une crème de protection.*

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.09.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 10.09.2024

Nom du produit: 311 TopCoat - Composant B

(suite de la page 4)

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

· **Protection respiratoire:**

En cas de risque d'inhalation, utiliser une demi-masque avec filtre combiné (vapeurs organiques/particules).

Filtre A/P2

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Protection des mains:**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

Butylcaoutchouc

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Les temps de pénétration déterminés selon EN 16523-1:2015 n'ont pas été déterminés dans des conditions de terrain. Un temps de port maximum est donc recommandé correspondant à 50% du temps de pénétration indiqué.

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux/du visage** Lunettes de protection recommandées pour le transvasement.

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **État physique**

Liquide

· **Couleur:**

Incolore

· **Odeur:**

Inodore

· **Seuil olfactif:**

Non déterminé.

· **Point de fusion/point de congélation:**

Non déterminé.

· **Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition**

Non déterminé.

· **Inflammabilité**

Non applicable.

· **Limites inférieure et supérieure d'explosion**

· **Inférieure:**

Non déterminé.

· **Supérieure:**

Non déterminé.

· **Point d'éclair**

185 °C

· **Température d'auto-inflammation**

~445 °C

· **Température de décomposition:**

ca. 181 °C

· **pH**

Non déterminé.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.09.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 10.09.2024

Nom du produit: 311 TopCoat - Composant B

(suite de la page 5)

· Viscosité:	
· Viscosité cinématique	<i>Non déterminé.</i>
· Dynamique:	<i>Non déterminé. 570-730 mPas</i>
· Solubilité	
· l'eau:	<i>Entièrement miscible</i>
· Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	<i>Non déterminé.</i>
· Pression de vapeur à 20 °C:	<i>5 hPa</i>
· Densité et/ou densité relative	
· Densité à 20 °C:	<i>1,15 g/cm³</i>
· Densité relative.	<i>Non déterminé.</i>
· Densité de vapeur:	<i>Non déterminé.</i>
· Caractéristiques des particules	<i>Non applicable.</i>

· 9.2 Autres informations

· Aspect:	
· Forme:	<i>Liquide</i>
· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.	
· Température d'auto-inflammation	<i>Le produit ne s'enflamme pas spontanément.</i>
· Propriétés explosives:	<i>Le produit n'est pas explosif.</i>
· Test de séparation des solvants:	<i><3 %</i>
· Teneur en solvants:	
· VOC (CE %)	<i>0,0 %</i>
· Teneur en substances solides:	<i>100,0 %</i>
· Changement d'état	
· Vitesse d'évaporation.	<i>Non déterminé.</i>

· Informations concernant les classes de danger physique

· Substances et mélanges explosibles	<i>néant</i>
· Gaz inflammables	<i>néant</i>
· Aérosols	<i>néant</i>
· Gaz comburants	<i>néant</i>
· Gaz sous pression	<i>néant</i>
· Liquides inflammables	<i>néant</i>
· Matières solides inflammables	<i>néant</i>
· Substances et mélanges autoréactifs	<i>néant</i>
· Liquides pyrophoriques	<i>néant</i>
· Matières solides pyrophoriques	<i>néant</i>
· Matières et mélanges auto-échauffants	<i>néant</i>
· Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	<i>néant</i>
· Liquides comburants	<i>néant</i>
· Matières solides comburantes	<i>néant</i>
· Peroxydes organiques	<i>néant</i>
· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	<i>néant</i>
· Explosibles désensibilisés	<i>néant</i>

FR

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.09.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 10.09.2024

Nom du produit: 311 TopCoat - Composant B

(suite de la page 6)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses**
Réaction exothermique aux amines et aux alcools. Formation de dioxyde de carbone au contact avec de l'eau; montée de pression en récipients fermés. Danger d'éclatement.
Danger d'éclatement.
- **10.4 Conditions à éviter** *Pas d'autres informations importantes disponibles.*
- **10.5 Matières incompatibles:**
Amines
L'eau
Alcools
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:**
Néant, lors d'une utilisation correcte.
Néant, lors d'un stockage conformément aux prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**
- **Toxicité aiguë**
Nocif par inhalation.

· **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

28182-81-2 Aliphatic polyisocyanate

Oral	LD50	>2.500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)
		>2.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,39 mg/kg (rat)

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** *Effet dégraissant sur la peau.*
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Peut provoquer une allergie cutanée.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Peut irriter les voies respiratoires.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Propriétés partielles/influences des isocyanates:
En cas de sur-exposition - spécialement lors de pulvérisation des peintures contenant l'isocyanate sans mesures protectrices - il y a risque d'un effet irritant sur les yeux, le nez, le pharynx et les voies respiratoires, dépendent de la concentration. Une apparition retardée des inconvénients et le

(suite page 8)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.09.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 10.09.2024

Nom du produit: 311 TopCoat - Composant B

(suite de la page 7)

développement d'une hypersensibilité (troubles respiratoires, toux, asthme) sont possibles. Les personnes hypersensibles risquent des réactions même en cas de concentration d'isocyanate très basse, même au-dessous de la valeur MAK. En cas de contact prolongé avec la peau, des effets de corroi ou d'irritation sont possibles.

· 11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

· 12.1 Toxicité

· **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· **Autres indications écologiques:**

· **Indications générales:**

Ne pas rejeter dans les eaux souterraines, dans les eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Le matériau non durci être éliminé en tant que déchets nocifs à condition de respecter les prescriptions administratives. Après durcissement, les petites quantités peuvent être éliminées en tant que déchets de construction ou ordures ménagères.

· Catalogue européen des déchets

08 05 01*	déchets d'isocyanates
HP5	Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration
HP13	Sensibilisant

· **Emballages non nettoyés:**

· **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Produit de nettoyage recommandé:** Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

· **ADR, ADN, IMDG, IATA** néant

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.09.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 10.09.2024

Nom du produit: 311 TopCoat - Composant B

(suite de la page 8)

· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport	
· ADR, ADN, IMDG, IATA	
· Classe	<i>néant</i>
· 14.4 Groupe d'emballage	
· ADR, IMDG, IATA	<i>néant</i>
· 14.5 Dangers pour l'environnement	
· Marine Pollutant:	<i>Non</i>
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	<i>Non applicable.</i>
· 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI	<i>Non applicable.</i>
· Indications complémentaires de transport:	<i>Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.</i>
· "Règlement type" de l'ONU:	<i>néant</i>

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I *Aucun des composants n'est compris.*
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII *Conditions de limitation: 3*
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
- Aucun des composants n'est compris.*
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
- Aucun des composants n'est compris.*
- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT
- Aucun des composants n'est compris.*
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
- Aucun des composants n'est compris.*
- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
- Aucun des composants n'est compris.*
- Prescriptions nationales:
- Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction
- Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57
- Aucun des composants n'est compris.*
- 15.2 Évaluation de la sécurité chimique: *Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.*

FR
(suite page 10)

Fiche de données de sécurité selon règlement (CE) N° 1907/2006, Article 31

Date d'impression : 10.09.2024 Numéro de version 4 (remplace la version 3)

Révision: 10.09.2024

Nom du produit: 311 TopCoat - Composant B

(suite de la page 9)

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Phrases importantes**

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H331 Toxique par inhalation.

H332 Nocif par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH204 Contient des isocyanates. Peut produire une réaction allergique.

· **Service établissant la fiche technique:** Département R&D

· **Contact:** Ing. T.W. Breeuwer

· **Numéro de la version précédente:** 3

· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 4: Toxicité aiguë – Catégorie 4

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1

STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 3

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**